



Photo : Alteo

P. 4



Recensement

P. 6



Sentier randonnée

P. 9



La cantine à 1€





LES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE

M. Éric MOSCAVIT,

Adjoint en charge des services techniques et travaux,

Mme Laëtitia MARIE,

Adjointe en charge de la solidarité et de l'environnement,

M. Franck MOISSAT,

Maire,

Mme Nadine COURNIAC,

Adjointe en charge des associations et de l'animation,

M. Loïc CAILLAUD,

Adjoint en charge des écoles.

SOMMAIRE

Actualités municipales **4**

Intercommunalité **8**

Enfance **9**

Environnement **11**

Social — Solidarité **14**

Associations — Loisirs **15**

Travaux **16**

Culture — Arts **18**

Infos pratiques **19**

Entreprises **20**

Etat civil **20**

Dates à retenir **20**

Les élus du Conseil Municipal vous reçoivent sur rendez-vous en mairie.



La mairie est ouverte :

→ du lundi au samedi de **9h à 12h**,

→ du lundi au vendredi de **13h30 à 17h30** sur rendez-vous.

Téléphone : **05.53.03.52.80**

Mail : **mairie.lachapellegonaguet@wanadoo.fr**

Site Internet : **www.lachapellegonaguet.fr**

Page Facebook (accessible même sans compte Facebook) :

Mairie de La Chapelle Gonaguet

Informations sur votre portable : Téléchargez l'application **Panneau Pocket**

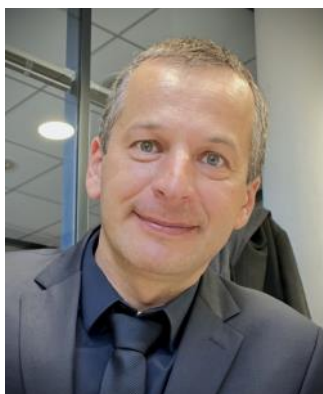


En image p. 12 & 13

Rétrospective des mois écoulés

Bulletin municipal – Second semestre 2022

Rédaction et crédits photos : Mairie de La Chapelle Gonaguet, directeur de publication : Franck MOISSAT, Maire. Réalisation : secrétariat



Madame, Monsieur,

Nous connaissons actuellement un contexte préoccupant à plus d'un titre. Après deux années atypiques, marquées par la pandémie du CoVid dont personne n'aurait pu imaginer à quel point elle bouleverserait

notre quotidien, nous connaissons aujourd'hui une succession de secousses :

Le **conflit en Ukraine** tout d'abord, dont la probabilité de contagion et d'embrasement général est non nulle et nous ramène sur le plan diplomatique international soixante ans en arrière.

Dégâts collatéraux immédiats, les coûts de l'énergie, des productions agricoles et de nombreuses matières premières ont bondi pour atteindre des niveaux exceptionnels dont nous ne percevons le réel impact que dans les mois à venir.

L'impact économique et social est pour autant déjà sensible avec le retour d'une **inflation marquée**, accompagnée d'une remontée des taux, qui a pour effet d'encherir l'investissement et la consommation.

À la pénurie des matériaux tous secteurs d'activité confondus depuis 2021, se rajoute aujourd'hui une hausse générale des prix et des frissons de récession pour les trimestres à venir. Ainsi, à titre d'illustration, le marché de la construction des maisons individuelles connaît d'ores et déjà une contraction de 24%. Entre le prix du plein d'essence et celui du caddie, l'impact sur le pouvoir d'achat est bien réel et nous affecte chaque jour très concrètement.

Enfin, la réalité du **réchauffement climatique** s'est installée dans notre quotidien avec des faits bien tangibles tels que périodes de sécheresse, incendies, anomalies et événements climatiques violents de plus en plus fréquents.

Tous ces éléments constituent autant de difficultés à se projeter dans l'avenir pour chacun.

À l'échelle de la commune comme de ses habitants, nous sommes confrontés au même **contexte d'augmentation générale des prix**, les collectivités de plus de 10 salariés ne disposant pas de bouclier tarifaire en limitant l'impact financier.

Nous n'avons pas attendu les préconisations de sobriété énergétique pour chercher à être vertueux et adopter une **démarche de consommation responsable** (réduction du temps d'éclairage public et illuminations, consommation d'électricité, d'eau et de carburants). Cette démarche entreprise depuis 2019 s'inscrit dans la durée et une réflexion sur les travaux à mettre en œuvre se poursuit en tenant compte de nos marges de manœuvre et capacités d'investissement.

Cela nous amène indubitablement à repenser les charges de fonctionnement et les projets.

Le choix a été fait de privilégier un budget encore important cette année pour l'**entretien de la voirie** (car l'entretien régulier permet de limiter les investissements lourds de réfection totale de la chaussée).

Des **travaux importants** ont été réalisés cette année encore au niveau du **groupe scolaire** pour partie prévus au budget primitif, pour le reste, imposés par l'épisode orageux de fin juin qui avait sérieusement endommagé plusieurs parties de notre groupe scolaire.

Je dois ici saluer l'incroyable travail des artisans, coordonnés par **Éric MOSCAVIT**, Adjoint en charge des services techniques : ensemble, ils ont permis de respecter le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux, en dépit de la période estivale et dans un contexte de pénurie des matériaux, afin de **permettre aux enfants d'effectuer la rentrée dans des locaux fonctionnels et rénovés**.

Dans le contexte de perte du pouvoir d'achat des ménages, les **collectivités territoriales jouent**, à leur échelle, un **rôle d'amortisseur social**, même si celui-ci est de moins en moins facile : en effet, elles-mêmes sont soumises aux mêmes difficultés et contraintes que les administrés, avec parfois des injonctions contradictoires comme de réduire les coûts de fonctionnement dans un contexte d'augmentation générale des prix.

Pour autant, afin de défendre le pouvoir d'achat des habitants de La Chapelle Gonaguet, le Conseil Municipal a voté les mesures suivantes, applicables dès 2022 :

- **Pas d'augmentation de la part communale de la taxe foncière cette année encore, la dernière évolution de taux du foncier bâti étant une baisse du taux en 2019.**
- **La mise en place de la facturation du repas de la cantine scolaire à 1 € maximum pour un maximum d'enfants de la commune soit 78% des enfants concernés par la tarification à moins de 1€. Cette mesure a pu être mise en place pour trois années sans impacter le budget communal grâce à la prise en charge de la différence par une aide de l'état.**

Ces mesures s'inscrivent dans la volonté d'**aider le plus grand nombre** face aux difficultés économiques du quotidien. Nos services municipaux et plus particulièrement **notre CCAS** sont à votre disposition pour étudier toute situation particulière et vous accompagner dans vos démarches si vous en ressentez le besoin.

Nous avons su faire preuve de **solidarité** et de **résilience** au cours des trimestres passés, il nous appartient de continuer à **rester unis** au cours des prochains mois afin de faire face, ensemble, aux enjeux de demain.

Bien Cordialement,
F. DOISSAT



ACTUALITÉS MUNICIPALES

Recensement de la population

En 2023, notre commune réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **du 19 janvier au 18 février 2023**.

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, titulaire d'une carte tamponnée par la mairie, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

Vous pourrez accomplir les démarches **en ligne** (plus simple et plus rapide pour vous, et plus responsable pour l'environnement) sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Pour réaliser le recensement, **nous recherchons deux agents recenseurs**. Une offre d'emploi a été diffusée sur notre page Facebook notamment.

Si vous souhaitez candidater, rapprochez-vous de la mairie (contact : Aude ESCALÉ, coordonnatrice du recensement).

Risques naturels & technologiques

À l'heure où le changement climatique est susceptible d'accroître la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles et de nous rendre plus vulnérables aux accidents industriels, il est essentiel de sensibiliser chacun à ces risques et à l'acquisition des **bons réflexes en cas de crise**.

La plateforme de référence sur les risques, créée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, offre la possibilité pour chaque citoyen de mieux **comprendre les risques naturels et technologiques et les comportements à adopter** en cas de crise. En entrant son adresse postale, l'internaute peut aisément accéder à une cartographie et connaître l'ensemble des risques qui le concernent à proximité de son lieu d'habitation.

Pour en savoir plus : <https://www.georisques.gouv.fr/>



A l'écoute des demandes chapelaises

Le **questionnaire à la population**, inclus dans le bulletin municipal du 2nd semestre 2021, avait mis en évidence le souhait des chapelais de **réentendre les cloches de l'église du bourg sonner le dimanche**.

Les démarches ont donc été entreprises auprès de notre prestataire lors de son passage annuel et les cloches tintent à nouveau depuis le 26 juin 2022.



De même, les nouveaux chapelais avaient exprimé leur besoin de mieux connaître le village.

Afin de répondre à cette attente, un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants a été élaboré par le secrétariat. Une **rencontre des nouveaux habitants** a par ailleurs été organisée et a permis à plus de 60 nouveaux résidents de se rencontrer lors d'un moment convivial organisé le 25 juin.

Les associations communales, invitées également, ont eu l'occasion de présenter leurs activités et faire la promotion des manifestations organisées par leurs bénévoles.



Donnez votre avis !

Soucieuse de recueillir à nouveau l'avis de ses habitants, la municipalité sollicite ses administrés afin de connaître leur avis concernant l'intersection entre la place de l'église et la route départementale n°1 (route de Lisle/Chancelade).

En effet, ce point de passage menant à la mairie est étroit. Le passage des poids lourds a d'ores et déjà été limité par arrêté municipal pour éviter les accidents.

Jugeriez-vous opportun de déconstruire une partie de l'ancienne poste (bâtiment faisant l'angle) pour élargir ce passage ?

Donnez-nous votre avis par mail / téléphone / courrier
mairie.lachapellegonaguet@wanadoo.fr / 05.53.03.52.80

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Les temps forts de ces derniers mois



De nombreuses habitations de notre commune ont subi l'intensité de la **sécheresse de cet été**. Aussi, dès le mois de septembre 2022, la municipalité a invité les administrés ayant observé des désordres sur leurs habitations liés à cet événement climatique, à adresser à la mairie, un courrier accompagné de 2 à 3 photos marquantes afin de constituer un **dossier de reconnaissance en catastrophe naturelle** auprès de la Préfecture. Ce dossier sera déposé en tout début d'année 2023, vous pouvez donc encore vous manifester.

Par ailleurs, l'arrêté interministériel du 11 juillet 2022 publié au Journal Officiel du 26 juillet 2022, n'a pas reconnu notre commune en état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse de 2021.

Au mois de mai 2022, notre commune s'est vue à nouveau récompensée pour son engagement dans le cadre des démarches biologiques et environnementales menées, en recevant le label soutenu par la région Nouvelle Aquitaine **"territoire bio engagé"** pour l'année 2021 !

La cantine se voit décernée à nouveau le label **3 fourchettes** (plus haut niveau), la municipalité ayant fait le choix de servir plus de 60% de produits bios et locaux de janvier à décembre 2021 ! Idem, pour être reconnue territoire bio, la commune doit disposer d'au moins 8,5% de surfaces agricoles exploitées en bio pour obtenir un épi. Grâce notamment à la ferme de Malledent de M. et Mme TESTUT, plus de 60% des surfaces agricoles de la commune sont exploitées en bio ! Là aussi, la plus haute distinction, **3 épis**, a été décernée au territoire.



Mme MARIE, M. CAILLAUD, respectivement Adjointes en charge de la cantine et des écoles et M. et Mme TESTUT, agriculteurs

Le 23 mai 2022, les chapelais étaient conviés à une **réunion publique** qui a permis d'expliquer le projet de **lotissement en centre bourg** mené avec l'assistance d'une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA).

Une **vingtaine de lots** seront proposés à la vente par la commune et d'autres propriétaires de terrains, jouxtant ceux de la mairie, se sont associés au projet.

A la fin du 1er semestre 2022, les chapelais se sont déplacés en nombre pour voter à l'occasion des **élections présidentielles et législatives**.

La Préfecture de la Dordogne nous avait choisi pour être **bureau test** (seules 3 communes pour toute la Dordogne) à l'occasion des élections présidentielles si bien que les résultats de nos taux de participation ont été utilisés au fil de la journée, avec ceux des autres communes de chaque département, pour faire connaître, via les médias nationaux, les taux de participation nationale !



Réunion de la commission élection



Préparation logistique des élections



Opérations de dépouillement

Les élections impliquent un travail important en amont, mené par les membres de la commission élection avec le secrétariat de mairie, une organisation logistique de la part des services administratifs et techniques, et une aide apportée aux élus par des bénévoles lors des opérations de dépouillement les soirs de vote.

QUELQUES CHIFFRES

855 : Nombre d'électeurs inscrits

83% : Taux de participation au 1er tour des présidentielles (79% au second)

55.32% : Taux de participation au 1er tour des élections législatives (53.33% au second)



ACTUALITÉS MUNICIPALES

Boucle de Merlande : une des plus belles randonnées de Dordogne !

C'est avec une très grande fierté que la municipalité et l'association communale de randonnée Agonapied ont accueilli la nouvelle : la boucle de randonnée "Petite boucle de Merlande" a été **désignée parmi les 10 plus belles balades et randonnées de Dordogne** !

Mme Nadine COURNIAC et M. Eric MOSCAVIT, Adjoints au Maire ayant présenté cette candidature, accompagnés par Mme LAFAYSSE, présidente d'Agonapied, Mme CREYSSAC et M. RAPNOUIL, membres de l'association, se sont vus remettre cette distinction par le département.

La 3ème édition de ce guide des plus belles boucles de randonnées de Dordogne est disponible dans tous les offices de tourisme.



Référent participation citoyenne

Afin de lutter efficacement contre les cambriolages et la délinquance d'appropriation, la commune de La Chapelle Gonaguet et la gendarmerie de St Astier/Neuvic, ont mis en place depuis quelques années le dispositif « participation citoyenne » sur le territoire communal.



Le principe est d'étendre les yeux et les oreilles de la gendarmerie, avec des citoyens référents en lien direct.

Ce dispositif permet de **rétablir les échanges entre les citoyens**

et la gendarmerie. Les référents (bénévoles choisis et formés), répartis sur l'ensemble de la commune doivent simplement ouvrir l'œil et relayer les informations recueillies auprès des habitants, afin de signaler à la gendarmerie, sur simple appel, les situations suspectes (véhicules, attitudes...) sans se mettre en danger.

Si vous êtes intéressés par cette mission, contactez la mairie.

La fibre aux portes des habitations



Le groupe Orange s'y était engagé et fait tout pour tenir ses promesses ! Ainsi, la **fibre** devrait être déployée d'ici la **fin d'année 2022** sur la totalité de la commune, sauf aléa.

La municipalité a suivi de près le chantier : M. MOISSAT, Maire, a multiplié les rencontres et organisé une réunion publique d'information avec le directeur régional d'Orange en charge des relations avec les collectivités fin 2021. M. MOSCAVIT, Adjoint en charge des services techniques, a rencontré à de multiples reprises les équipes de chantier. L'opérateur est même venu présenter son offre fibre le 4 octobre 2022 place de la mairie.

A cette heure le chantier est très avancé et **de multiples quartiers sont d'ores et déjà éligibles**.

Retrouvez la carte du déploiement sur le site de l'ARCEEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), rubrique « cartes et données ». Pour souscrire, renseignez-vous auprès de votre opérateur.

Visite des conseillers départementaux du canton

Les Conseillers Départementaux de notre canton, Véronique CHABREYROU et Jacques RANOUX, accompagnés de M. Marc YATTARA SYLLA, conseiller de développement, sont venus rencontrer M. Franck MOISSAT, Maire, et M. Eric MOSCAVIT, Adjoint, afin de **faire le point sur les projets municipaux** à venir et inscrire certains d'entre eux dans la programmation des aides du département.

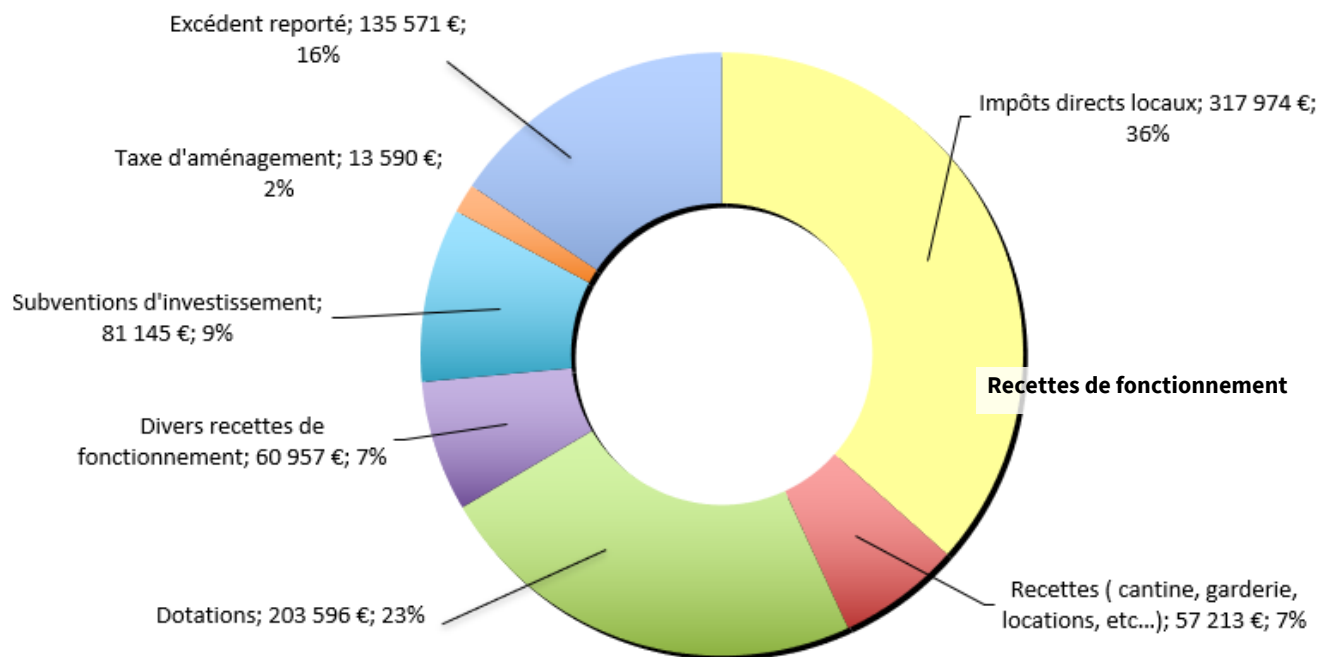
Des aides à hauteur de 25% pour certains projets majeurs ont été sollicitées pour permettre à la commune d'investir.



Le département a été sollicité pour des subventions

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Focus sur les finances de la communale - Budget 2021



Les recettes de fonctionnement

La commune tire l'essentiel de ses recettes — qui s'élèvent à 645 379€ en 2021 (hors excédent des années antérieures pour 604 254€) - des impôts locaux et dotations. La municipalité a décidé de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière cette année encore, la dernière évolution de taux du foncier bâti étant une baisse du taux en 2019.

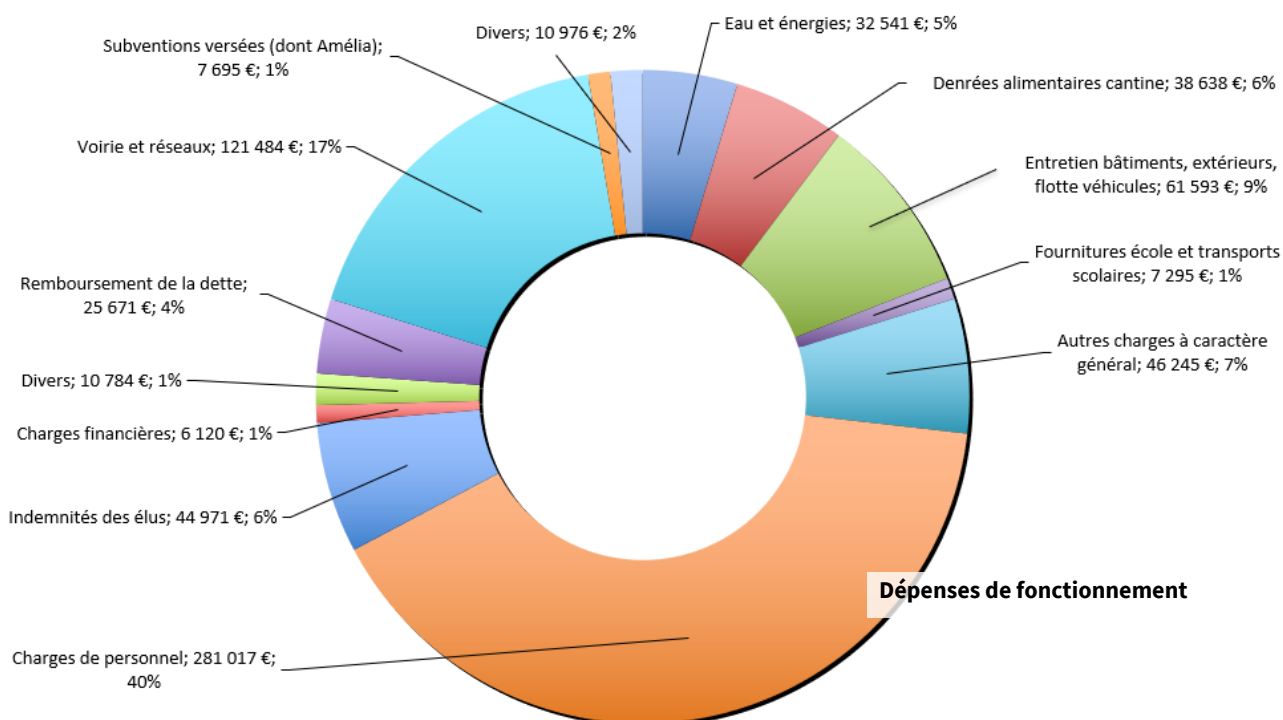
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité s'élèvent à 695 000€ en 2021. La majeure partie de notre budget est consacré à l'école (accueils périscolaires, restauration scolaire, mise à disposition de bus pour les activités scolaires...) et à l'entretien de la commune (travaux d'amélioration de votre cadre de vie — voirie, extérieurs, travaux de maintenance).

La dette est très faible et liée au remboursement de crédits pour les travaux à la cantine scolaire et au stade.

Au niveau de l'investissement :

Les dépenses d'investissement de la collectivité s'élèvent à 165 826€ en 2021. Les travaux ont été consacrés principalement la réfection de la voirie, la création de sanitaires publics dans le bourg, des travaux en lien avec l'assainissement ou encore l'abondement de subventions pour les particuliers au titre du programme Amélia (rénovation de l'habitat).



ACTUALITÉS INTERCOMMUNALES

La navette ferroviaire est en fonction



Un bus amène les habitants de La Chapelle vers la navette ferroviaire de Razac

La mise en service de la **ligne de bus R14** desservant le territoire de notre commune est effective depuis le 1er septembre 2022. L'arrêt de bus se situe à côté de l'école.

Cette ligne à destination de la **Halte ferroviaire de Razac** circule du lundi au vendredi, tout au long de l'année à l'exception de la période « plein été », soit du 15 juillet au 13 août 2023.

Elle assure 2 liaisons matin et soir en correspondance avec la navette ferroviaire en gare de Razac. Elle relie Mussidan à Niversac avec des trains toutes les 30 minutes en heure de pointe.

Il est possible d'acheter le pass unité (1.30€) à bord du bus, cependant il est préférable de se faire établir une carte de transport auprès de l'agence PERIMOUV'. Elle pourra être chargée d'un pass 10 voyages ou d'un pass mensuel. Afin de favoriser l'intermodalité, les détenteurs d'abonnements TER Nouvelle Aquitaine bénéficient de tarifs préférentiels sur le réseau PERIBUS.

Renseignements : Périmouv' 11 rue Wilson à Périgueux, 05.53.53.30.37.

Enquête publique sur la publicité



Du 3 octobre au 4 novembre, la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux a mené une **enquête publique**, ouverte à tous, sur la publicité en ville mais aussi dans nos **communes rurales**.

Les habitants ont été invités à faire part de leurs remarques sur un registre dédié.

Plus d'infos : www.grandperigueux.fr

Gymnase intercommunal

Les activités sportives ont fait leur rentrée au gymnase intercommunal de Mensignac. Cet équipement, financé par les communes de La Chapelle Gonaguet, Annesse et Beaulieu et Mensignac, est **ouvert aux habitants de notre commune**. L'école de notre commune l'utilise pour certaines de ses activités sportives.

Plus d'informations : mairie de Mensignac au 05.53.05.17.15.

Hydrocurage des réseaux

Fin juin, le service assainissement du Grand Périgueux (GP) a mené des travaux d'hydrocurage du **réseau d'eaux usées dans le bourg**.

L'envoi d'eau par des jets d'eau à forte pression permet de nettoyer les canalisations.

Si vous constatez un problème d'évacuation de vos eaux usées (uniquement pour les habitants du bourg bénéficiant de l'assainissement collectif), contactez le **05.53.35.86.33**.



Intervention du GP dans le cadre de ses compétences

Piste DFCI

En collaboration avec la municipalité de Chancelade, M. Franck MOISSAT, Maire et M. Éric MOSCAVIT, Adjoint, travaillent de concert pour qu'une piste DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) puisse être créée **dans le vallon de Lansinade / Sept chevaux**.

La communauté d'agglomération du Grand Périgueux, qui a récemment pris en charge cette compétence, et le Syndicat Mixte Ouvert de Défense des forêts contre les incendies de la Dordogne, nous accompagneront dans ce projet qui bénéficiera de financements européens notamment.

Des **conventions** vont être conclues par les municipalités respectives avec les propriétaires de bois pour élargir les chemins ruraux existants sur ce secteur pour que les camions de pompiers puissent y passer en cas d'incendie.



Réunion à la mairie de Chancelade pour travailler sur la piste DFCI



Un nom pour l'école

Sur proposition du corps enseignant et des enfants, le Conseil Municipal a validé le fait d'attribuer un nom à l'école de notre commune.

Ainsi, depuis le 4 août 2022, l'école se nomme « **école du pré vert** » en référence à l'une des particularités de cette école dotée d'un grand pré de plus de 3000m² pour cour de récréation et pour marquer un jeu de mot avec le nom du poète Jacques Prévert.



Plus de 3000m² d'espace de jeux pour les enfants de notre école

Des gilets jaunes pour les CM2

Comme chaque année, les élèves de CM2 se sont vus remettre un gilet jaune, élément indispensable à leur sécurité, fin juin 2022.

En effet, les enfants qui utilisent les transports scolaires (vers le collège ou le lycée) doivent **obligatoirement en être équipés à l'arrêt de bus et à bord des Péribus**.

L'occasion pour M. Loïc CAILLAUD, Adjoint en charge des affaires scolaires, de sensibiliser les élèves à la sécurité routière.



M. CAILLAUD, Adjoint et les CM2 de l'année 2021/2022

En chiffres

91 : C'est le nombre d'**enfants** inscrits au groupe scolaire de notre commune pour la rentrée 2022/2023.

4 : C'est le nombre de **classes** dans notre école, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

Mise en place de la cantine à 1€



Dès septembre et pour 3 ans, les parents payeront moins cher la cantine pour être aidés par la mairie face à l'inflation

Afin d'accompagner les ménages face à l'inflation, et permettre aux enfants des familles les plus démunies de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour, la municipalité a décidé de s'inscrire dans le cadre du dispositif de la cantine à 1€.

Ainsi, à compter de la rentrée de septembre 2022 et pour une durée de 3 ans, les familles dont le quotient familial (QF) est inférieur à 650 payeront la cantine à hauteur de 0.80€ par repas, et les familles dont le QF est inférieur à 1600 payeront 1€. Le tarif pour les familles hors communes ou dont le QF est supérieur à 1600 restera inchangé par rapport à l'an passé.

78% des enfants de la commune sont concernés par la tarification à moins de 1€.

Des menus toujours plus sains

Parallèlement à l'accompagnement financier mis en place avec la cantine à 1€, la municipalité poursuit ses efforts afin de tendre vers une alimentation **100% bio et locale en cantine**.

La cantine dispose déjà depuis deux ans du plus haut label possible (3 fourchettes) du label territoire bio engagé.

Mme Laëticia MARIE, Adjointe en charge de la cantine, a sollicité le conseil départemental de la Dordogne, également engagé dans cette démarche dans ses collèges, pour bénéficier d'un accompagnement gratuit, pour former notre cuisinier.

Le collectif « les pieds dans le plat » est ainsi intervenu avant les vacances de la Toussaint et reviendra pour une période d'immersion en janvier 2023. Une réunion d'informations avec les parents sera proposée.



Le collectif « Les pieds dans le plat » et une partie de l'équipe cantine



Le CME en action

Pour la seconde année consécutive, la municipalité, représentée par Aude PULO et Jessica SEUVE, conseillères municipales, aidée par l'association des Francas de Dordogne, a souhaité donner la chance aux enfants de la commune de s'exprimer par le biais d'un Conseil Municipal d'Enfants (CME).



Les candidatures pour l'année scolaire 2022/2023 étaient ouvertes jusqu'en octobre 2022 et neuf enfants de l'école se sont portés candidats.

Les élections ont eu lieu le mardi 8 novembre au foyer, chacun présentant en amont ses projets et idées pour être élu(e).

En parallèle, les élus du CME de l'année scolaire 2021/2022, ont inscrit leur projet d'agrandissement des aires de jeux de la commune au **budget participatif du département**. L'objectif : obtenir un financement en recueillant un maximum de vote. Pour ce faire des permanences aux écoles ont été tenues, des mots glissés dans les cahiers des enfants et sur nos réseaux... Grâce également à la mobilisation particulière de deux mamans — que nous remercions vivement — les votes ont atteint plus de 200 voix !

Merci à toutes et tous pour vos votes et résultats très prochainement....



Création d'espaces sans tabac

Le Conseil Municipal a choisi de s'inscrire dans la démarche "Espace sans tabac" en partenariat avec **La Ligue Contre le Cancer Dordogne**.

Parce que la prévention commence dès le plus jeune âge et afin de sensibiliser le plus grand nombre aux effets nocifs du tabagisme, des **zones ont été labellisées « espaces sans tabac »** à proximité de l'école (parkings de l'école), de l'aire de jeux du bourg et du stade.

Le 31 mai 2022, à l'occasion de la journée mondiale sans tabac, la démarche a été officialisée en présence des représentants de La Ligue Contre le Cancer Dordogne et les panneaux inaugurés, afin de sensibiliser le public à la « dénormalisation » du tabac dans la société.



Les services périscolaires en image

Chaque matin, midi et soir d'école, les agents de la garderie et de la cantine accueillent les enfants du groupe scolaire. Ces derniers sont accompagnés dans la **réalisation d'œuvres thématiques** (Halloween, fêtes de fin d'année...) ou conviés à participer à des animations (chant, danse...) grâce à l'implication d'Amandine, Aurore, Bernadette, Brigitte, Clara, Isabelle. Merci à elles !



Poisson d'avril géant



Décor de Pâques



Cadeau fête des pères



Cadeau fête des mères



Halloween en cantine



Fête de la garderie

ENVIRONNEMENT

Des candélabres plus vertueux

Tant pour des questions environnementales que financières, mais aussi dans le cadre de la limitation de la consommation de l'énergie, la municipalité a conclu avec le Syndicat Départemental d'Energie (SDE24) une convention afin de renouveler son parc de lampadaires d'éclairage publics.

Tous **les candélabres vétustes seront remplacés et les lampes seront converties pour des solutions leds**. La durée de ces travaux est étalée sur 5 ans, dont une partie des coûts sera pris en charge par le SDE 24 et l'Etat.



M. BUISSON, Conseiller délégué, M. MOISSAT, Maire, M. MOSCAVIT, Adjoint, avec le SDE 24

Point infos

M. MOSCAVIT, Adjoint au Maire, a été désigné **référé moustique tigre**. À ce titre, il peut vous renseigner sur les mesures à adopter pour limiter leur propagation. Du sable a été laissé à la disposition des personnes se rendant au cimetière pour remplir les coupelles d'eau sous les pots de fleurs, lieu propice à leur prolifération.



Des campagnes de **stérilisation des chats errants** ont été menées sur différents quartiers (Places, Brunies) et se poursuivent (Reyssoux). Le coût financier de cette charge a été réparti entre la commune, la SPA et l'association SOS chat libre mais reste conséquent. Pour rappel, l'identification de votre animal est obligatoire.



L'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/EMN/22-084 du 13 mai 2022 autorise le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique à pénétrer dans les propriétés privées sur les territoires des communes de la Dordogne pour réaliser des **inventaires et suivi du patrimoine naturel** jusqu'au 31 décembre 2022.



Compte tenu de nouveaux cas d'**influenza aviaire** en Dordogne, les particuliers détenteurs de volatiles (poules, canards...) sont tenus de se manifester en mairie.



Chaque trimestre, retrouvez le **bulletin de la qualité de l'air** de l'agglomération sur notre page Facebook. Vous pouvez également connaître au jour le jour, la qualité de l'air de la commune de La Chapelle Gonaguet, sur le site officiel : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/monair/commune/24108>

Randonnée ramassage des déchets

Dimanche 29 mai, Jessica SEUVE et Aude PULO, conseillères municipales en charge de ce projet, et le Conseil Municipal d'Enfants (CME) avaient donné rendez-vous aux chapelais pour une après-midi ramassage des déchets aux abords du Prieuré de Merlande.

Les 45 participants - dont 16 enfants - ont ramassé de trop nombreux déchets : **14kg** de déchets non valorisables déposés dans la poubelle noire, **10kg** portés dans la borne à verre (5 points de collecte présents sur notre commune), **10kg** recyclables mis dans les poubelles jaunes, de la ferraille, mais aussi un toilette...

À la fin de la randonnée, l'amicale laïque a offert un goûter pour féliciter toutes ces petites mains.



Une opération qui sera sans doute renouvelée

Feux de forêts, tous responsables !

Avec les fortes chaleurs et la sécheresse, les risques d'incendie se sont multipliés cet été encore. Des **gestes simples** doivent être respectés tout au long de l'année (aux abords des forêts, n'allumez ni feu, ni barbecue ; ne jetez jamais vos mégots dans la nature ou en forêt ; ne réalisez pas de travaux à l'extérieur avec des matériels susceptibles de provoquer des étincelles et de déclencher un feu - disqueuse, soudure... - les jours de fort risque d'incendie)...

Le **brûlage des végétaux** autorisé par dérogation d'octobre à février — sous réserve de déclaration 3 jours avant en mairie — doit rester exceptionnel et n'est autorisé que pour les déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage.

Côté mairie, le Conseil Municipal a désigné quatre chapelais pour constituer le **Comité Communal Feux de Forêt**. Ces bénévoles, choisis pour leur connaissance du territoire communal, collaborent à la protection de la forêt contre les incendies.

La mairie travaille également à la **création d'une piste DFCI** (défense contre les incendies) sur une zone difficilement accessible, en lien avec la commune limitrophe de cette forêt (voir partie actualité intercommunale).



Les membres du Comité Communal Feux de Forêt





Mars 2022 :

Cérémonie
commémorative
du 19 mars par la FOPAC

Succès de la journée sportive en
faveur de l'association les fou-
lées de Lorine : 240 participants
et 2700€ récoltés (photo asso
« Dans les foulées de Lorine »)

Avril 2022 :

Journée multisports au stade pour
le plus grand plaisir des enfants

Opération broyage des végétaux au
centre technique par les agents
communaux



Mai 2022 / Juin 2022 :

Cérémonie du 8 mai avec
lecture d'un poème par les
enfants du CME (Conseil
Municipal d'Enfants)

Marché de printemps du
comité des fêtes (photo comité)

Mobilisation des services
techniques suite aux vents
violents de juin



Juillet 2022 :

Vide grenier du comité des fêtes (photo comité)

Ball trap de l'association de chasse
La Chapelle Sud (photo chasse)

Marchés gourmands du comité des fêtes
(photos du comité)



Août 2022 :

Traversée de la commune par la course cycliste du tour du Limousin

Dernier marché gourmand de l'été
du comité des fêtes (photo comité)



Septembre 2022 :

Fêtes du village organisées par le comité des fêtes
les 24 et 25 septembre (photo du comité — chasse aux
trésors), et feu d'artifice offert par la mairie

Les enfants font voter pour leur projet
d'agrandissement des aires de jeux dans le cadre
du budget participatif du département



Octobre 2022 :

Repas des aînés le 9 octobre au restaurant du golf

Octobre rose : randonnée avec Agonapiéd,
décoration du village, mobilisation des élus et des
agents des services périscolaires...

Au final près de 500€ récoltés.

Plantations aux abords du lavoir du bourg



SOCIAL — SOLIDARITÉ

Téléthon 2022

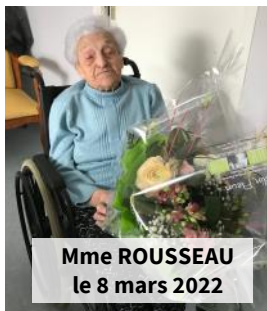
Mme ROSE, habitante et bénévole pour l'association Téléthon, renouvelle son **appel à votre générosité** avec le soutien de la municipalité.

Des objets au profit de l'association seront vendus lors du marché de Noël et vous pouvez aussi continuer à déposer vos piles usagées en mairie - piles revendues au profit de la recherche.



Mme ROSE et M. MOISSAT réunis pour le Téléthon

Les femmes à l'honneur



À l'occasion de la **journée internationale des droits des femmes**, la municipalité de La Chapelle Gonaguet a souhaité, cette année encore, mettre à l'honneur une femme du village.

Mme **Léone ROUSSEAU**, première femme élue au sein du Conseil Municipal en 1977, bien avant l'instauration de la parité, s'est vue remettre un bouquet de fleurs.

Depuis 2019, une boîte de **collecte de produits d'hygiène menstruelle** à destination des femmes touchées par la précarité sociale permet de recueillir les dons de serviettes hygiéniques, tampons... en mairie.

Le **magazine Famosa**, qui fait la part belle aux femmes du Périgord, est venu interviewer M. MOISSAT, Maire, à l'initiative de cette collecte, pour son magazine de septembre/octobre, pour qu'elle serve d'exemple à d'autres communes.

Nous en profitons pour vous remercier pour vos dons qui sont toujours possibles en mairie.



Les faits marquants passés

En mars, la population chapeloise a répondu en nombre à **l'appel de solidarité lancé en faveur du peuple ukrainien**. Encore un très grand merci à toutes et tous pour vos dons collectés en mairie.

Conditionnés par le secrétariat de mairie et les agents techniques, les produits ont été portés au point de collecte centralisé, par M. Alain BUISSON, Conseiller municipal délégué.



M. BUISSON a apporté les dons au point de collecte

La demande des chapelais s'étant avérée importante, le camion d'Optical center est venu sur notre commune chaque mois, toute l'année durant, pour vous proposer un **dépistage visuel et/ou auditif gratuits** place de la mairie.

Prochaines dates : 15 novembre, 29 novembre et enfin 13 décembre. Sur RDV au 07.66.46.06.33.



Registre canicule

Chaque année, la mairie ouvre un registre nominatif pour permettre une intervention ciblée des services communaux en cas de déclenchement du plan canicule.

Si vous êtes isolés et que vous avez plus de 65 ans, ou que vous avez plus de 60 ans et que vous êtes reconnu(e) inapte au travail, ou si vous êtes adulte handicapé, inscrivez-vous **chaque année** en nous retournant les informations ci-contre (par courrier, mail ou par téléphone).

Mairie - service du CCAS - 05.53.03.52.80

1 place de la mairie

mairie.lachapellegonaguet@wanadoo.fr

Fiche de renseignements — Plan canicule et chaleurs extrêmes

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

N° de téléphone : _____

Adresse : _____

Service intervenant à domicile (oui/non + coordonnées) : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____

ASSOCIATIONS— LOISIRS

Rentrée sportive au foyer

Plusieurs activités sportives sont proposées tout au long de l'année au foyer rural et s'ajoutent aux activités proposées par Agonaweb (ateliers informatiques et peinture) et Agonapied (randonnées) - planning sur demande ou sur notre page Facebook - ou encore par le club de tir :

Lundi : cours de **gym-STEP-renforcement musculaire** à 19h15. 5€ la séance. Infos au 06 03 86 23 25.

Mercredi : cours de **yoga** à 18h15, tarifs 200€/an, possibilité de venir ponctuellement (10€/cours). Infos au 06 47 31 77 71.

Jeudi : cours de **pilâtes** à 18h30. 5 euros la séance. Infos au 06 03 86 23 25.

Subventions aux associations

Chaque année, les associations communales sont soutenues par la municipalité à divers titres : soutien technique et logistique (prêt de salles et de matériels, assistance des services administratifs et techniques, promotion de leur manifestation) mais aussi financièrement pour certaines.

Le Conseil municipal a ainsi alloué **près de 6500€ en 2022** sur les montants suivants :

Agonapied	500 €
Agonaweb	150 €
Amicale Laïque	1 800 €
Anciens Combattants	250 €
Comice Agricole	50 €
Comité des fêtes	2 500 €
Coopérative scolaire	578,87 €
Stand de Tir	400 €
Souvenir Français	25 €
Collège La Roche Beaulieu	50 €
Amélie MATHIEU	150 €

Nouveau panneau de rando



Agonapied et le nouveau panneau de Merlande

L'association Agonapied, en collaboration avec les services techniques municipaux, sous la direction de M. Éric MOSCAVIT, Adjoint au Maire, ont installé un tout nouveau panneau d'informations **dédié aux randonnées proposées sur notre commune** sur le parking de Merlande

Des topos guides plastifiés, empruntables le temps de la randonnée (puis à remettre en place dans le bac dédié) vous permettront de partir vous balader sereinement.

Merci aux bénévoles d'Agonapied pour le travail de topographie mené et pour cette belle initiative.

Passage du tour du Limousin



Les coureurs du tour du Limousin dans le bourg

Le 17 août, notre commune avait l'honneur d'accueillir le passage du 55ème tour du Limousin et d'être le lieu de l'**étape gourmande** de la journée ! Les 140 coureurs - dont 70 qui avaient fait le Tour de France 2022 - ont pris le départ à Champcevinel et sont arrivés à Ribérac après avoir gravité la côte des Basses Veyrinas (4.94%).

Vous êtes nombreux à vous être déplacés pour voir passer les coureurs et bien sûr la caravane du tour.



La Chapelle, choisie comme étape gourmande

Rando'bique à La Chapelle

Le samedi 14 mai, vous avez peut-être croisé la route d'un convoi peu ordinaire sur nos chemins de randonnées.

En effet, Virginie VARLET avait décidé de venir **marcher avec ses biquettes** sur la boucle du Prieuré de Merlande !

Découverte historique mais aussi naturaliste sur 11 km dans notre commune, à retrouver sur le site « Du Sentier Au Potager ».

Virginie et ses biquettes au Prieuré de Merlande



TRAVAUX

Main courante au cimetière

Après la création l'an passé d'un accès par les services techniques pour **relier l'ancien et le nouveau cimetière**, une main courante, facilitant les déplacements a été confectionnée par **Éric VALBOUSQUET**, artisan chapelais spécialisé dans les travaux de menuiserie métallique et serrurerie.



Un accès sécurisé entre ancien et nouveau cimetière

L'école après la tempête

Dans la nuit du 20 au 21 juin 2022, notre commune, comme les communes voisines, subissait des vents violents et de la grêle, qui ont causé d'importants dégâts. Notre école n'avait pas été épargnée.

Grâce à l'implication des artisans mobilisés tout l'été, la classe qui avait dû être fermée en fin d'année scolaire a pu rouvrir à la rentrée.

Merci de fait aux entreprises de couverture de Xavier Bâtiment et M. PAILLARD de Mensignac mais aussi à M. CHARRIERE d'Annesse et Beaulieu et à l'entreprise de plaquiste de M. BOISSEL à St Victor.



Salle de classe des CE

Entretien des lavoirs

Les lavoirs de notre commune sont régulièrement entretenus. En complément de ces actions, et sur l'initiative d'Éric MOSCAVIT, Adjoint au Maire, les lavoirs communaux du Bourg et des Reyssoux ont été agrémentés.



M. MOSCAVIT au lavoir du bourg

Des poissons rouges y ont été introduits pour que les enfants puissent venir les observer, des pierres ont été disposées afin que les poissons puissent se protéger des hérons qui viennent parfois s'y abreuver, des nénuphars ont été implantés, plusieurs bénévoles se sont organisés pour les nourrir...

Un cheminement sécurisé rue de Biras



La rue de Biras avant les travaux lors des réunions préparatoires

Puis durant les travaux au mois de mai 2022



Soucieuse de renforcer la sécurité de la rue de Biras, et développer des circuits pour rejoindre le bourg, la municipalité a décidé d'entreprendre des travaux de sécurisation et cheminement piéton au début de la rue de Biras.

Aussi, après l'achèvement des travaux de rénovation des canalisations d'eau par le syndicat Eau Cœur Périgord du 18 février au 15 avril 2022, la mairie a confié ses travaux à l'entreprise Laurière après appel d'offre. Le chantier — dont le coût s'élève à près de 170 000€ - a été notamment financé grâce à des aides de l'état et du département.



La rue de Biras aujourd'hui

Travaux de voirie 2022

72 000€ : c'est le budget consacré cette année aux travaux de réfection de la voirie communale confiés à l'**entreprise MURET**, choisie après consultation de différentes entreprises.

Les travaux prioritaires ont été identifiés sur les quartiers de la rue du Prieuré de Merlande (3100 mètres linéaire traités), la Beaucherie (2500m), la route de Puy Auriol (1800m), sans oublier de nombreux quartiers (rue du Plateau, Malledent, Basses Veyrinas, Genêts, Reyssoux, Brunies, rue du Château, rue des Places...).

Les abords de la mairie rénovés

Le cheminement longeant la mairie et le foyer rural, ainsi que l'escalier en permettant l'accès, ont été rénovés par les agents des services techniques.

Un dallage a également été réalisé sous la table de pique nique à côté de la mairie par un agent recruté en renfort à nos services.



Réfection de l'escalier de la mairie

TRAVAUX

Vos travaux d'urbanisme

Nous vous le rappelons dans notre précédent bulletin municipal, **de nombreux travaux sont soumis à autorisation**. Clôture, pose de portail, mise en place d'un abri de jardin... doivent répondre à des normes d'urbanisme et impérativement faire l'objet d'une déclaration d'urbanisme à déposer en mairie dont l'instruction sera réalisée ensuite par la communauté d'agglomération.

Dans les mois à venir, des contrôles auront lieu. Si beaucoup d'entre vous ont déjà régularisé, nous invitons ceux ne l'ayant pas encore fait à se rapprocher au plus vite de la mairie pour éviter les sanctions.

A noter : document non contractuel — éléments d'informations ci-dessous susceptibles d'évolutions et non valables dans les secteurs concernés par la proximité d'un monument historique ou cas particuliers.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

CULTURE — ART

Rentrée de la bibliothèque

Grâce à l'engagement des bénévoles - que nous remercions grandement - la bibliothèque municipale est ouverte les lundis, mardis et vendredis de 16 h à 17 h 30. De **nombreux livres** sont à votre disposition. L'inscription et le prêt sont gratuits.

Contact au 05.53.08.17.54.

Une fois par mois, Delphine AUDIÉ, bénévole, propose aux enfants à partir de 6 ans, des **ateliers créatifs gratuits**. Prochaine séance le samedi 3 décembre à 10h30.

Inscription au 06.52.34.00.88.



Atelier mobile d'Halloween en octobre

Françoise RAPNOUIL, qui a comblé les tout petits chapelais en animant durant plusieurs années les **ateliers bébés lecteurs**, cède sa place. Nous en profitons pour la remercier vivement pour son implication et sa volonté de transmettre.

Mme BELAIR et Mme EYSSARTIER se sont proposées pour lui succéder. N'hésitez pas à vous renseigner à la bibliothèque.



Mme RAPNOUIL lors des ateliers avec les bébés

En complément des ouvrages proposés à la bibliothèque, la **boîte à livres** située place de la mairie a trouvé son public. Régulièrement abondée, nous sommes ravis de constater que cette idée vous a plu. N'hésitez plus à venir y déposer un livre contre un autre.



Succès de la boîte à livres dans le bourg

Succès des journées du patrimoine



Exposition d'œuvres dans l'église du bourg

Le dimanche 18 septembre, la municipalité représentée par Mme Nadine COURNIAC, Adjointe au Maire en charge des animations et de la culture, aidée de Mme Martine CREYSSAC, ancienne Adjointe, et des bénévoles de la bibliothèque municipale, a organisé une exposition d'œuvres et de livres de la bibliothèque municipale en lien avec le patrimoine au sein de l'église du bourg.

Les randonneurs avaient été conviés pour leur part par l'association Agonapied à découvrir des vestiges de la commune.

En parallèle, les enfants étaient invités à exposer leurs œuvres aux côtés des artistes adultes. Adèle VARLET s'est vue remettre une carte cadeau d'un magasin spécialisé dans l'art créatif, pour récompenser le 1er prix de ce concours de dessin.



Bravo à Adèle VARLET

Cercle d'histoire et généalogie



Le 26 mars 2022, notre commune accueillait le cercle d'histoire et de généalogie du Périgord pour son assemblée générale.

M. Alain ROUSSEAU, chapelais et trésorier de cette association, avait organisé en suivant une conférence ouverte à tous et gratuite, sur l'histoire de notre commune. Un moment qui a permis de découvrir certaines des anecdotes de notre village.

Un ouvrage sur la commune à réserver

Mme SCHUNCK a réalisé un travail bénévole et exhaustif afin de créer un ouvrage dédié à l'histoire de la commune. Ses recherches, menées aux archives départementales et auprès d'anciens chapelais, sont désormais achevées.

Si vous êtes d'ores et déjà intéressés par l'achat futur de ce livre à paraître au 1er semestre 2023, vous pouvez passer une précommande en mairie (05.53.03.52.80).



Mme SCHUNCK nous a présenté son livre

INFORMATIONS PRATIQUES

Du matériel à votre disposition



Pour vos festivités familiales, vous avez besoin de tables et de chaises ? Ou vous souhaiteriez pouvoir accueillir votre famille et vos amis sous un chapiteau chez vous ? La mairie peut vous aider.

Plusieurs salles de la commune sont ouvertes à la location (foyer rural, club house du stade) et deux chapiteaux sont également louables. Des prêts à titre gratuit de tables et chaises sont également possibles dans la limite des stocks disponibles. Informations en mairie.

Un nouveau conciliateur de justice



Après de nombreuses années d'activités bénévoles exercées par Mme DIAZ, chapeloise, la fonction de conciliateur de justice sera désormais assurée par M. Jean Pierre GUERILLOT pour notre territoire.

Rapide, gratuite, confidentielle, préservatrice des droits; la conciliation vous permet de régler de nombreux litiges : relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, troubles du voisinage...

Permanences sur rendez vous à Saint-Astier les 1ers et 3ème mardis

Contact : 06.18.47.35.31 - jean-pierre.guerillot@conciliateurdejustice.fr

Démarches administratives



Vous devez **faire ou renouveler un titre d'identité** (carte d'identité — passeport) ? Réalisez votre pré demande en ligne pour gagner du temps, sur le site gratuit de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr

Ensuite, muni(e) des documents nécessaires (liste disponible sur le site service-public.fr), vous devrez vous rendre, sur rendez-vous, dans l'une des mairies équipées des dispositifs pour recueillir votre demande. Les plus proches se situent à l'espace France Service de Château l'Evêque, à la mairie de St Astier, de Coulounieix ou encore de Périgueux.

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son **recensement citoyen** fait, il reçoit une attestation de recensement qu'il doit présenter lors de certaines démarches (inscription au bac...). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit, en mairie. Il convient de venir avec sa carte nationale d'identité ou passeport valide, le livret de famille à jour et un justificatif de domicile.

Infos déchets

Le **brûlage des déchets verts** à l'air libre constitue une dérogation. Il doit être évité le plus possible car il est source de nuisances (odeur, fumée), il nuit à l'environnement et à la santé et peut être source d'incendies. L'apport en déchetterie ou le broyage proposé par la mairie doit être privilégié.

Des dérogations existent du 1er octobre au dernier jour de février, entre 10h00 et 16h00, sous réserve d'avoir procédé à la déclaration en mairie, 3 jours avant la mise à feu.

La commune compte non moins de **5 bornes à verre** sur l'ensemble de son territoire. Place de la mairie, rue du Plateau, les Brunies, le Puy de Merlande, Feytaud, n'oubliez pas d'y déposer vos pots et bouteilles en verre qui se recyclent à l'infini.

Le SMD3 organise gratuitement des collectes **d'encombrants** en porte à porte deux fois par an, sur réservation auprès de l'entreprise ARTEEC, la 2^{ème} semaine complète de juin et d'octobre de chaque année.

Inscriptions au 05.53.46.65.46.



Syndicat Départemental
des Déchets de la Dordogne



ENTREPRISES

Nouvelles activités sur la commune

Gaëtan MOREAU, habitant des Brunies, vous propose ses services de **développeur web**.

Passionné par le monde du web, il est spécialisé dans la réalisation de site vitrine et e-commerce sur-mesure. Il accompagne ses clients dans toutes les étapes de la réalisation de leur site en mettant un point d'honneur sur l'expérience utilisateur.

Coordonnées : gmoreau.contact@gmail.com - 07.78.70.64.31

Hélène, habitante également des Brunies, est à votre service pour vos travaux de **couture et retouches**.

Sur sa boutique en ligne **Zelainitude**, vous trouverez toutes ses créations de couture. Tous les articles en ventes sont des créations artisanales, vous y retrouverez beaucoup de pièces uniques.

Coordonnées : contact@zelainitude.com - 06.27.61.73.81



ÉTAT CIVIL

Naissances

Elyne BELAIR – 22/01/22

Méo DELUBRIAC – 13/03/22

Liam PIQUET – 17/05/22

Zélie BRUN – 15/09/22

Mariages

BEAU Laurent et BONNET Sandrine – 14/05/22

SILVA Simon et PEBERAY Tiffany – 16/07/22



Seules les informations ayant fait l'objet d'un accord écrit des familles sont diffusées.

Décès

Yvette LATOUR – 03/03/22

Marc DUCHET – 07/03/22

Hélène RIBOULET – 30/04/22

Georges (Simon) MOREAU – 09/05/22

Lydia BOURIANNE – 14/06/22

Denise VIGNELLES – 21/09/22

Bernard FAVRIT – 06/11/22



Hommage à nos doyennes



Alice LAVAUD

Le 1er avril 2022, **Marie Alice LAVAUD née FEYDY**, fêtait ses 98 ans !

L'occasion pour la municipalité, représentée par M. MOISSAT, Maire et Mme COURNIAC, 1ère Adjointe et fille de Mme LAVAUD, de remettre un bouquet à notre doyenne, née sur notre commune, aux Landes.

Après son mariage, elle s'est installée définitivement aux Granges où elle a tenu de nombreuses années l'épicerie du village, prenant le relai de ses parents.

Le 11 avril 2022, **Simone MIAILLON née DESMOULIN**, fêtait ses 97 ans !

La municipalité, représentée par Mme COURNIAC et Mme MARIE, Adjointes, lui ont remis un bouquet de fleurs.

Née à Mensignac au printemps 1925, après une enfance à Tocane, Mme MIAILLON est arrivée aux Reyssoux en 1954, dans la propriété de sa belle famille.



Simone MIAILLON

À VOS AGENDA !



Novembre :

6 novembre : Course cycliste La Castelvèquoise qui traversera notre commune

8 novembre : Élections du Conseil Municipal d'Enfants au foyer rural

11 novembre : Cérémonie commémorative à 11h des anciens combattants, au monument aux morts

19 novembre : Repas pot au feu et soirée dansante de l'amicale laïque au foyer

19 novembre : Circuit Départemental Armes de Poing au club de tir

Décembre :

4 décembre : Journée lego, Playmobil et Ferrari miniatures par l'association des copains du pré vert au foyer

11 décembre : Marché de Noël de l'amicale au foyer

Janvier :

28 janvier : Vœux de la municipalité au foyer